

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 Février 2025**

Le 25 février 2025 à 9 heures, les associés de la société *3D IMMO* se sont réunis à Boulevard Charles de Gaulle, résidence du stade, Bat I, appt nr16 - 83490 Le Muy, en assemblée générale extraordinaire sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par courrier par Mme Anne-Marie Daniel, le gérant.

L'assemblée est présidée par Mme Anne-Marie Daniel, le gérant.

Sont présents et/ou représentés :

Mme Anne-Marie Daniel qui détient 99 parts

Mlle Pauline Daniel qui détient 1 part

Soit au total deux associés présents, totalisant cent parts sur les cent parts composant le capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise. Il rappelle l'ordre du jour (transfert du siège social et modification des statuts) et dépose sur le bureau les documents suivants :

- Le rapport du gérant
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée
- La feuille de présence

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés dans les délais prescrits par la Loi et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture du rapport. Il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Suite au rapport de radiation du 17 janvier 2025, l'assemblée générale décide, décide de transférer le siège social de 54 lotissement Les Hameaux de Peyrouas – 83490 Le Muy à Boulevard Charles de Gaulle, résidence du stade, Bat I, appt nr16 - 83490 Le Muy. Ce changement est effectif depuis le 20 mars 2020.

L'article 4 des statuts est donc modifié comme suit :

« ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à l'adresse suivante

Boulevard Charles de Gaulle, résidence du stade, Bat I, appt nr16 - 83490 Le Muy. »

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Mme Anne-Marie Daniel pour effectuer les formalités légales afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés présents

Fait à Le Muy, le 25 février 2025



Certifié conforme par le gérant
Mme DANIEL

